37ème Challenge Spi Dauphine

SPI .37

DOSSIER EQUIPAGES

Du 14 au 21 avril 2018

Préparer la Spi

Ce guide pratique a pour objectif de vous guider dans les démarches en vue de participer à la 37e édition du Challenge Spi Dauphine qui aura lieu du 14 au 21 Avril 2017.

Sommaire

INTRODUCTION

La régate en bref 3

Pourquoi la Spi ? 4

MONTER UN EQUIPAGE

Constituer son équipage 5

Rédaction des statuts 6

TROUVER DES SPONSORS

Démarcher des sponsors 8

Différentes formes de partenariat 10

Procédure de démarchage 11

PREPARER LA SPI

Estimation du budget 12

Planning de l'année 13

Contacts 14

ANNEXE

Annexe I 15

Annexe II 16

La régate en bref

La Spi Dauphine a été lancée il y a **37 ans** par des étudiants de l'Université Paris Dauphine. Cette course de voile itinérante réunit chaque année des étudiants de toute la France venus s'affronter sur les côtes de **Méditerranée**. Cette année, le 36e Challenge Spi Dauphine se déroulera du **14 au 21 Avril 2018**.

La Spi Dauphine véhicule les valeurs qui lui sont chères : compétitivité, persévérance, convivialité, passion de la voile et s'engage depuis 4 ans aux côtés de la **Fédération Française Handisport** afin de promouvoir le Handisport.

Afin d'y participer les équipages doivent s'y préparer toute l'année afin de s'entrainer, de réunir les fonds nécessaires et d'être fin prêts pour le grand départ.

La Spi se court dans le **Sud de la France**, ce qui permet les **meilleures conditions météorologiques**, et propose une **régate itinérante**, ce qui offre aux concurrents la possibilité de varier les parcours (banane et côtiers).

Enfin cet évènement, restreint en nombre nous permet de créer de **vrais liens**, tant entre les concurrents qui ont réellement l'occasion de se connaitre et se côtoyer, qu'entre l'organisation et les participants.

Un évènement complet

Pourquoi la Spi ?

L'équipe Organisatrice s'active toute l'année afin de vous garantir des conditions exceptionnelles sur la régate. La course, au cœur de la semaine est complétée par de nombreuses activités.

En parallèle de la régate, s'organise cette année la deuxième édition Challenge Multisports : pendant toute la semaine, des équipes de 4 à 6 personnes s'affrontent lors d'épreuves sportives et ludiques (kayak, beach-volley, course d'orientation, ping-pong, paddle…)

Grace à tous ses partenaires, l'orga vous propose chaque jour des **animations diverses**, vous accueille avec des Welcome Packs, vous offre **petits déjeuners** et **cocktails** ainsi que certains diners. La buvette et le bar sont à votre disposition toute la semaine.

Nos prestataires vous présentent tous les soirs une **diffusion des photos** et un **Journal Télévisé** de très haute qualité, retraçant la journée de la veille, pour lancer la soirée.

Un esprit convivial

La Spi revendique et perpétue depuis 36 ans une régate à dimension humaine.

L'ambiance de **convivialité** sur la régate est entretenue toute l'année à travers les **pots concurrents** que met en place l'organisation afin que les équipages se retrouvent..

Des tarifs compétitifs

L'inscription à la **régate** s'élève à **150€ par personne**.

Pour le **Challenge Multisports**, les frais d'inscriptions sont de **120€ par personne**.

De plus, l'équipe Communication Ecole travaille à nous proposer des tarifs de locations de bateau et de logements (pour les participants au Challenge Multisports) intéressants.

Constituer votre équipage

Avant de vous lancer dans la recherche de sponsors, il vous faut monter un équipage et définir vos statuts.

Rassembler une équipe

Un équipage doit rester stable au long de la course. Il peut être mixte, constitué d'étudiants d'une ou plusieurs écoles ou d'amis. L'équipe doit simplement être **motivée**, tant pour la course que pour la préparation en amont. Avoir le pied marin est conseillé si l'on souhaite briguer le podium. Cependant, un bon skipper permet aux équipages moins aguerris de naviguer en toute sécurité.

Constituer votre association

Notre conseil est de vous constituer en **association à but non lucratif (loi 1901)** pour deux raisons :

- Les entreprises qui vous sponsorisent pourront obtenir des **déductions fiscales** à hauteur d'un tiers du montant de la subvention ;
- Vous gagnerez en **crédibilité** auprès de vos interlocuteurs - votre projet paraissant plus organisé, donc plus **fiable**.

Rédaction de statuts

Pour constituer votre association, vous devez en **rédiger les statuts.**

La rédaction des statuts est libre mais demande une concertation entre membres fondateurs. En effet, le caractère général de la loi du 1er juillet 1901 ne permet pas toujours de régler les litiges pouvant survenir entre membres ou entre membres et administrateurs. Dans ce cas, les tribunaux se trouvent contraints de suivre les règles de droit commun.
Il faut donc établir des statuts sur mesure conformes à l'activité et aux actions qu'elle engage.

Il importe aussi, à mesure de l'évolution de la vie de l'association, de vous assurer que les statuts sont toujours adaptés et, d'apporter si besoin des modifications.
Vous pourrez trouver des modèles de statuts auprès des préfectures et sous-préfectures ou dans différents ouvrages. Mais nous vous recommandons de ne pas les recopier in extenso et de **les adapter à votre association**.

Enfin, il est préférable de préciser certains points dans le règlement intérieur plus facile à remanier que les statuts.

Déclaration des statuts

Il faut alors déclarer votre association auprès de la préfecture.

Pour être reconnue comme **personne morale**, votre association doit être déclarée, généralement par ses dirigeants, auprès de la préfecture. Celle-ci délivre un récépissé permettant ensuite de l'inscrire au Journal Officiel.

Toute association a obligation d'avoir un **siège social**, c'est-à-dire une adresse physique. Il est conseillé de se tourner vers votre école et de leur demander l'autorisation d'être domicilié à leur adresse. Vous pouvez également choisir de déclarer l'adresse d'un des membres de l'association, celle-ci ne sera alors valable que 5ans. Il est enfin possible de se tourner vers les Maisons des Associations locales.

Votre préfecture ou votre sous-préfecture est celle dont dépend le siège social de votre association. Pour les associations dont le siège social est à Paris, la déclaration se fait à la Préfecture de Police.

La liste des documents à fournir est expliquée dans l'annexe I.

Où chercher ?

Démarcher les sponsors
> Sollicitez vos **anciens sponsors :** Si votre collaboration s'est déroulée sans encombre !
> Faites jouer vos **relations personnelles**
Si vous montez un équipage pour la première fois, commencez par regarder dans votre entourage : contacts familiaux, amis... c'est toujours plus facile d'être recommandé par quelqu'un. Vous pourrez en outre vous informer au préalable sur les besoins en communication de l'entreprise.

Au-delà

Si cela ne suffit pas, sollicitez les entreprises qui recrutent, celles qui veulent se faire connaitre du milieu étudiant, mettez en avant la notoriété de votre école. Contactez celles qui ont l'habitude de s'associer au milieu de la voile, celles de votre région, celles du Sud...
Vous pouvez aussi faire appel au **financement participatif** sur Internet en présentant votre projet sur les plateformes comme SponsorizeMe, KissKissBankBank…

ET SURTOUT... n'oubliez pas les **subventions**. Votre école, votre mairie, votre Conseil général ou régional peuvent vous aider à monter votre projet. Renseignez-vous au plus vite sur les dates de dépôt de dossier.
Des équipages choisissent également l'option d'une cagnotte, en proposant en contrepartie une visibilité sur la coque du voilier.

Convaincre votre interlocuteur

> Un partenariat « responsable »

N'hésitez pas à faire valoir cet argument. Spi Dauphine innove et s'investit entièrement dans le développement de son partenariat à la Fédération Française **Handisport**; le but est de démocratiser au sein de la voile étudiante le handicap. La Spi propose donc sur la régate des conférences avec des sportifs handicapés.

> Un moyen pour l'entreprise d'accroître sa visibilité

Pour l'entreprise sponsor, la Spi représente un **vecteur de communication** important. N'hésitez pas à contacter les medias locaux et nationaux pour leur faire part de votre projet. Les retombées presse sont un moyen gratuit pour l'entreprise de se faire de la publicité.

- *Pour un futur recruteur*

La Spi est un moyen d'**entrer en contact** avec plus de **600 étudiants** et de se constituer un vivier de candidats en leur faisant découvrir leur secteur d'activité.

- *Pour une entreprise locale*

Les retombées sont directes, avec plus de **1000 visiteurs** sur le village pour une entreprise de produits de grande consommation . L'entreprise se fait connaitre sur son stand : distribution d'échantillons, de lots, Welcome Packs, etc.

- *Pour une entreprise du secteur de la voile* (entreprises de flocage, loueurs ou constructeurs de bateaux,clubs de voile...) La Course est devenue une **référence** en matière de **compétition** de voile amateur : chaque année, de nombreux skippers professionnels s'associent à des bateaux étudiants.

Les différentes formes de partenariat

Présence du logo

Possibilité de marquage des bateaux, de flocage des vêtements, apposition du logo sur des sacs à dos, casquettes...

Un avantage fiscal pour l'entreprise

Les dépenses engagées dans le cadre d'une opération de parrainage sont destinées à promouvoir l'image de marque de l'entreprise. Le parrainage répond ainsi à une démarche commerciale explicitement calculée et raisonnée, dont les retombées doivent être quantifiables et proportionnées à l'investissement initial.

Conditions ouvrant droit à la déduction fiscale visée à l'article 39-1-7° du CGI

Les dépenses de parrainages sont déductibles des résultats imposables de l'entreprise dès lors qu'elles sont « exposées dans l'intérêt direct de l'exploitation »

Procédure de démarchage

- Etablir un premier contact avec l'entreprise

Renseignements pris sur l'entreprise et sa politique de communication, vous pouvez établir un premier contact, par téléphone ou par mail. Demandez à parler au responsable de la communication, du recrutement ou du marketing. **Présentez l'objet de votre demande** (votre projet, vos motivations, votre association) et rappelez les objectifs de la course (cf 1.). Si besoin, développez un ou deux arguments convaincants (cf 4.A).

Vous pouvez proposer d'envoyer la **plaquette** de présentation générale de la Spi et de reprendre ensuite contact avec elle.

- Prendre Rendez-vous

Une fois que l'entreprise a reçu la plaquette, **prenez rendez-vous** (réel ou téléphonique) pour discuter du budget prévisionnel et de la forme de partenariat à nouer. C'est le moment de convaincre.

- Pendant l'évènement

Beaucoup d'entreprise souhaitent avoir un **compte-rendu quotidien de la course**. Vous pouvez créer une page Facebook ou un blog pour relater vos journée.

- Après l'évènement

Assurez votre partenaire qu'il aura dès le retour de la course, un **compte-rendu détaillé**, avec photos et vidéos, attestant de sa présence sur l'évènement. Nous vous conseillons de préparer votre compte-rendu avant la Spi (ce qui peut être fait) afin de l'envoyer rapidement dès votre retour et faire bonne impression.

Estimation du budget

REGATE		Inscription	150 €/personne
		Bateau avec skipper	
	-	First 31.7	3000 €
	-	Sélection 37	3800 €
		Licence	53,2 €/personne
CHALLENGE MULTISPORTS		Inscription	120€/personne
		Assurance	50€/personne
		Logement	100€/personne

Votre planning

Fin Septembre : Rédaction des Statuts
Il s'agit d'avoir règle les démarches administratives le plus tôt possible afin de commencer la recherche de sponsors.

Début Octobre : Rédiger les plaquettes
Pour être pris au sérieux vous devez vous appuyer sur des plaquettes Com' présentant votre projet et expliquant votre recherche. Aidez vous des informations, photos, vidéos.. que vous trouverez sur le site.

Début Octobre : Débuter le démarchage
Les entreprises bouclent leur budget relativement tôt dans l'année et sont souvent longues à donner leur réponse. Débuter le plus tôt possible mettra toutes les chances de votre coté.

Début Octobre : Effectuer les demandes de subventions
Un bateau trouvé à la dernière minute risque de coûter beaucoup plus cher. Le site de la Spi propose des offres. L'orga peut aussi vous aider à trouver un skipper.

Début Février : Boucler le budget
Des fonds peuvent encore arriver mais l'essentiel du budget doit avoir été trouvé à deux mois de la Spi !!

Mi-Février : Inscription à la régate
Dès que l'es inscriptions sont ouvertes, précipitez-vous ! D'autant que des réductions sont souvent proposées à ceux qui s'inscrivent vite. Pensez également à compter le nombre de licences dont vous aurez besoin.

Du 14 au 21 avril : Régate

Mai : Remerciement des sponsors
Indispensable pour faire perdurer le partenariat, informez les des retombées de l'évènement et de vos performances. Et ce, dès que possible.

Nous contacter

Via l'Orga

Contact Écoles

L'Orga est présente toute l'année pour vous guider dans vos démarches et les membres du pôle Ecoles ont pour mission de vous suivre et répondre à vos questions, n'hésitez surtout pas à les joindre.

Marie SITBON

Responsable Ecoles

06 09 54 16 13

marie.sitbon@spidauphine.com

Via Facebook

Liker la page **Spi Dauphine** et participer à l'événement sur Facebook vous permettra de vous tenir au courant des principales avancées de la régate, ainsi que de découvrir nos partenaires.
Toutes les informations importantes y sont reléguées.

www.facebook.com/challengespidauphine

Ajouter également comme ami le Facebook : **Spi Dauphine Écoles**.

Annexe I - Contenu des statuts

Voici une liste non exhaustive des éléments à indiquer pour vos statuts :

- Le nom et, le cas échéant, le sigle de l'association
- L'objet de l'association (but et champ d'action)
- Les moyens d'action pour la réalisation de l'objet
- La durée de l'association (illimitée, limitée ou pour une tâche précise)
- Les ressources de l'association
- Les membres (catégories, conditions d'adhésion, obligations et pouvoirs)
- Les administrateurs (modalités de désignation, durée des fonctions, mode de remplacement)
- Les assemblées (modalités de réunions, pouvoirs)
- Les modalités de représentation de l'association en justice
- Les conditions de modifications statutaires, règles de dissolution et de dévolution des biens

Annexe II - Documents à fournir à la préfecture

La déclaration, en l'occurrence, une lettre en double exemplaire, rédigée sur papier libre, adressée au Préfet ou Sous-Préfet, signée par les membres du bureau de l'association et mentionnant :

- le titre exact de l'association
- l'objet de l'association
- l'adresse du siège social et, le cas échéant, des autres établissements
- le n° de téléphone d'un responsable de l'association
- la liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association, en précisant pour chacune d'elle :
    - Nom, nom de jeune fille, le cas échéant, prénoms
    - Date et lieu de naissance
    - Nationalité
    - Adresse complète
    - Profession
    - Fonction dans l'association

Annexe II - Documents à fournir à la préfecture

Cette déclaration s'accompagne de :

- Deux exemplaires des statuts, sur papier libre, datés et signés par au moins deux des membres du bureau.
- Le formulaire de demande d'insertion au Journal Officiel rempli et signé par le déclarant. Seule l'insertion au J.O. fait office de déclaration officielle mais celle-ci n'est possible qu'après la déclaration en préfecture.
- Une attestation justifiant l'établissement du siège social (accord écrit du propriétaire, du locataire ou du responsable des lieux, ou copie du bail établi au nom de l'association, s'il y a lieu)

A noter : la formalité de déclaration au Journal Officiel est payante. Son coût est de 36,80 € (au 01/11/2001).

Contact : Direction des Journaux Officiels – 26, rue Desaix – 75727 PARIS Cedex 15

Nos partenaires

ILS SONT À NOS CÔTÉS

ENGIE

CHAPKA ASSURANCES
Cliquez. Assurez. Voyagez.

EIGHT ADVISORY
Conseil financier & opérationnel

switch by AXA

BNP PARIBAS

ECOFIP
Ingénierie & financement outre-mer

BRED
ADDITIONNER LES FORCES MULTIPLIER LES CHANCES
BANQUE POPULAIRE

GBH

Karibea HOTELS

BDL CAPITAL MANAGEMENT

COMATGROUPE
FAÇONNEUR MÉTALLIQUE DE CONFIANCE

Pumpkin

mybee

SMEREP
Sécu étudiante & Mutuelle

CADREMPLOI

PEPSICO INTERNATIONAL

Kronenbourg
Une société de Carlsberg Group

HELLY HANSEN

Laboratoires de BIARRITZ

FONTAINE JOLIVAL
EAU DE SOURCE

Eurest

ICOM

Parrot

Banane DE GUADELOUPE & MARTINIQUE

HARIBO

SACLA

Saint Agaûne

BORDEAU CHESNEL

LOXAM EVENT

FIGARO nautisme

Virgin RADIO

FIGARO CLASSIFIEDS
médias & solutions

LE FIGARO.fr étudiant

GROUPE nice-matin

LE JOURNAL DES GRANDES ECOLES ET UNIVERSITES

Studyrama
Réussir son avenir